

Droit constitutionnelle ou droit pénal en L2

Par **juristudiante1218**, le **17/07/2018 à 20:18**

J'ai validé ma L1 et je dois choisir entre droit pénal et droit constitutionnelle comme matière à TD pour la rentrée.

J'hésite, d'autant plus que je ne sais pas encore vers quelle voie professionnelle me diriger. En ce moment je pensais à faire droit international public mais sérieusement, je change souvent d'avis entre le droit international public ou privé.

Merci beaucoup!

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/07/2018 à 08:35**

Bonjour

Vous n'aviez pas eu du droit constitutionnel en L1 ?

Si ce n'est pas le cas, alors sans hésitation il faut prendre le droit constitutionnel à TD car c'est une matière fondamentale.

Quelles seront vos autres matières à TD ?

Par **marianne76**, le **18/07/2018 à 11:42**

Bonjour

Cela me paraît effectivement curieux du droit constit en L 2 pour le reste je rejoins totalement Isidore .

Dernière un petit effort de français s'il vous plait , franchement "droit contistutionnelle" cela pique les yeux

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/07/2018 à 11:50**

Oui c'est vrai que ça pique les yeux [smile4]

De plus, je pense que c'est plutôt du droit administratif.

Quoiqu'il en soit, je vous conseille de suivre cette matière mystère avec TD[smile3]

Par **marianne76**, le **18/07/2018** à **11:53**

Bonjour

Droit constitutionnel /droit administratif c'est pareil [smile4]

là vous chipotez Isodore

Moi sur mes copies en droit civil je retrouve souvent que la matière c'était droit administratif

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/07/2018** à **15:08**

[citation] Droit constitutionnel /droit administratif c'est pareil [/citation]

J'espère qu'il n'y aura pas de publicistes qui liront ceci.

Remarquez ils seront déjà aveuglés par "droit constitutionnelle" [smile4]

Par **marianne76**, le **18/07/2018** à **15:17**

[smile4][smile4][smile4][smile4]